

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DE L'HERAULT
MAIRIE DE PERET

Décision du Maire 2025/03

***** Portant autorisation de dépôt de Déclarations Préalables *****
Installation 36 panneaux solaires sur la toiture de l'école Jacques MONTAGNE

Le Maire de la Commune de PERET,

Vu les articles L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales portant délégation d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
Vu la délibération 2020/12 en date du 25 mai 2020 portant délégation du Maire ;
Considérant que la commune de Péret souhaite procéder à l'installation de 36 panneaux solaires sur la toiture de l'école Jacques MONTAGNE ;
Considérant que dans le cadre de cette opération, il est nécessaire d'autoriser Mme le Maire à déposer un dossier de demande préalable portant sur l'installation de 36 panneaux solaires sur la toiture de l'école Jacques MONTAGNE parcelle cadastrée B 1055 ;

DECIDE

Article 1 – De déposer le dossier de demande préalable portant sur l'installation de 36 panneaux solaires sur la toiture de l'école Jacques MONTAGNE parcelle cadastrée B 1055.

Article 2 – Madame le Maire est habilitée à signer les dépôts des déclarations préalables.

Article 3 – Madame le Maire de Péret est chargée de l'exécution de la présente décision.

Expédition en sera adressée à Monsieur le Sous-Préfet de l'Hérault à LODEVE.

Fait à Péret, le 12 mai 2025.
Le Maire,
Isabelle SILHOL

